

DCM22\_111

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ENTRE LA VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES ET  
L'ASSOCIATION « ARTS ET DANSES »**

Le Maire de la Ville de Fontenay-aux-Roses,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire,

**Vu** l'arrêté n° 20-109 du 11 octobre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Etienne BERTHIER, conseiller municipal délégué aux sports,

**Considérant**, que Madame Michèle Bory, Présidente de l'association « Arts et Danses » sollicite la mise à disposition de la salle de danse du gymnase Jean Fournier pour un créneau supplémentaire le lundi de 20h45 à 22h15,

**Considérant**, qu'il est possible de mettre à disposition de l'association « Arts et Danses » cet équipement sportif,

**Considérant** la convention,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition d'un équipement sportif entre la ville de Fontenay-aux-Roses et l'association « Arts et Danses », concernant les changements de la période d'utilisation.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions de la convention de mise à disposition d'un équipement sportif demeurent inchangées.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses.

**ARTICLE 4** : ampliation de la présente décision sera transmise à :

- M. le Préfet,
- Mme La Trésorière municipale,

Fait à Fontenay-aux-Roses le 05/09/2022

**Etienne BERTHIER**  
Conseiller municipal délégué aux sports




*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture **05 SEP. 2022**

Publication/Affichage le :

Pour le Maire et par délégation,  
Le directeur Général des Services

N. Y. Henry 

Date de mise en ligne :

14/09/22

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF  
ENTRE LA COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES  
ET  
L'ASSOCIATION « ARTS ET DANSES »**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La Commune de Fontenay-aux-Roses, représentée par Monsieur Etienne BERTHIER, dûment habilité par l'arrêté du 11 octobre 2021, sise 75 Rue Boucicaut à Fontenay-aux-Roses (92260), ci-après désignée « la Commune » d'une part,

ci-après désignée « la Commune » d'une part,

**ET**

L'Association Arts et Danses représentée par Michèle Bory, Présidente, dont le siège social est situé 38 avenue Raymond Croland à Fontenay-aux-Roses (92260),

ci-après désignée « l'Association » d'autre part,

**Préambule :**

Une convention à titre gratuit de mise à disposition de la salle de danse du gymnase Jean Fournier a été signée entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'association Arts et Danses à compter du 20 septembre 2020 et renouvelable par tacite reconduction chaque année sans excéder une durée de 3 ans.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Modification de l'article 2 – Période d'utilisation**

L'utilisation aura lieu hors vacances scolaires et jours fériés à la salle de danse du gymnase Jean Fournier :

- Lundi de 20h45 à 22h15
- Dimanche de 15h30 à 18h30

L'Association s'oblige à faire une demande d'utilisation de l'équipement sportif pendant les vacances scolaires au minimum 1 mois avant celle-ci. La réponse sera étudiée en fonction de l'ouverture de l'installation sportive et du planning d'occupation.

Toute modification ou annulation doit être signalée au service des sports.

Le service des sports se réserve le droit de modifier cette utilisation et de récupérer la salle de danse du gymnase Jean Fournier de façon ponctuelle pour un besoin exceptionnel.

**Article 2 : Dispositions générales**

Les autres dispositions de la convention de mise à disposition restent inchangées.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le

**Pour l'association  
Michèle Bory  
Présidente**

**Pour la commune  
Monsieur Etienne BERTHIER  
Conseiller municipal délégué aux sports**

